

FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

H₂Blu – Fluide d'échappement diesel



SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT: H₂Blu
SYNONYME: Fluide d'échappement diesel
CODES DU PRODUIT: 7000000, 7002525, 7005506, 7027573

FABRICANT: Wakefield Canada Inc.
ADRESSE: 3620 Lakeshore Blvd.
Toronto, ON
M8W 1P2
416-252-5511
1-888-994-2258

EMERGENCY PHONE: Coordinateur SDP 1-416-252-5511/1-800-268-5339 poste 2240 (9am-5pm EST)

NOM CHIMIQUE: Urée, Solution aqueuse
CHEMICAL FAMILY: Amide/Dissolution organique de sel
FORMULE CHIMIQUE: (NH₂)₂CO

USAGE DU PRODUIT: Utilisé pour la réduction des oxydes d'azote (NOx) dans les systèmes d'échappement de moteurs diesel.

SECTION 2: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

INGREDIENTS:

<u>Ingrédients</u>	<u>CAS NO.</u>	<u>%</u>
Urée	57-13-6	32-33 %
Eau	7732-18-5	67-68%
Ammoniac libre	7664-41-7	0.1-0.3%
Biuret	108-19-0	0.1-0.3%

SECTION 3: IDENTIFICATION MATIÈRES DANGEREUSES

Statut OSHA/NCR : Selon la norme de communication de risques d'OSHA (29 CFR 1910. 1200), ce matériel est considéré comme un irritant d'œil et de la peau. Cette fiche signalétique contient des informations importantes et critiques en ce qui a trait à la manutention et à l'usage approprié de ce produit et devrait être maintenue et mise à la disposition des employés pour tous les usages de ce produit.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RISQUES:

Liquide incolore clair, avec une légère odeur d'ammoniac. Peut être dangereux si avalé. Peut causer une légère irritation aux yeux et à la peau. Si chauffée, l'urée dégage de l'ammoniac, qui en atteignant des températures de décomposition, peut émettre des vapeurs toxiques d'oxyde d'azote, d'ammoniac et d'acide cyanique.

EFFETS POTENTIELS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ

YEUX: Peut causer une irritation temporaire, incluant brûlement, larmolement et rougeur.
PEAU: Peut causer une irritation légère de la peau, incluant rougeur et sensation de brûlement. Aucun effet dommageable dû à l'absorption par la peau rapporté.
INGESTION: Peut être dangereux en cas d'ingestion. Peut causer l'irritation de la bouche, la gorge et l'estomac.
INHALATION: Ce produit peut être considéré dangereux si inhalé. Sous conditions normales d'utilisation, aucun effet nocif ne devrait survenir.

EFFETS POTENTIELS CHRONIQUES: Aucun connu.

CONDITIONS MÉDICALES AGRAVÉES PAR LA SUREXPOSITION : Aucune condition médicale aggravée n'est constatée par une exposition répétée ou prolongée.

FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

H₂Blu – Fluide d'échappement diesel



SECTION 4: MESURES DE PREMIERS SOINS

YEUX: Rincer les yeux à l'eau fraîche. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
PEAU: Retirer les vêtements souillés et laver la peau avec un savon doux et de l'eau. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
Laver les vêtements avant réutilisation.
INGESTION: Aucun traitement de premier soin n'est normalement requis. Consultez un médecin en cas de symptôme.
INHALATION: Déplacer la personne affectée dans un endroit aéré. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle et obtenir une attention médicale.
AVIS AUX MÉDECINS: Appliquer un traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU

PROPRIÉTÉS INFLAMMABLES: Non inflammable.

MOYENS D'EXTINCTION: Utiliser les moyens d'extinction environnants.

MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LE FEU: Les pompiers devraient porter des vêtements de protection appropriés et un appareil de respiration autonome avec un masque complet fonctionnant en mode de pression positive. Éloigner les contenants du feu s'il est sécuritaire de le faire. L'arrosage peut être utile pour refroidir les équipements exposés à la chaleur et aux flammes. Arrêter le déversement si cela peut être fait avec des risques minimes.

RISQUE INHABITUELS DE FEU ET D'EXPLOSION: Aucun autre que ce qui est mentionné dans cette section.

PRODUITS DANGEREUX RÉSULTANT DE LA COMBUSTION: Oxydes de carbone, oxydes d'azote, ammoniac, biuret, acide cyanique et autres vapeurs et fumées irritantes.

SECTION 6: PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL:

Précautions individuelles: Tenir le personnel à l'écart jusqu'au nettoyage complet. Porter des équipements de protection adéquats tel que souligné dans la section 8.

Précautions environnementales: S'assurer que le produit déversé ne coule pas dans les drains, égouts, conduites d'eau ou endroits confinés.

Procédure de nettoyage: Ventiler l'emplacement du déversement. Arrêter le déversement ou la fuite à la source si cela peut être fait de façon sécuritaire. Contenir et absorber le produit avec un matériau inerte et ininflammable, comme du sable, de l'argile ou de la terre. Ramasser à l'aide d'une pelle et déposer dans un contenant adéquat pour l'élimination. Voir la section 13 pour l'élimination.

SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION: Utiliser dans des endroits bien ventilé. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Pour une utilisation prolongée du produit, se référer à la section EPP de la fiche signalétique. Se laver avec de l'eau et du savon après manutention. Employer de bonnes mesures d'hygiène après l'utilisation. Préserver le produit de la chaleur excessive ou de l'exposition directe prolongée au soleil. Consulter la section Entreposage et Matières incompatibles ci-dessous. Conserver le contenant hermétiquement fermé lorsque non utilisé. Garder hors de la portée des enfants. Préserver le contenant contre les dommages matériaux.

ENTREPOSAGE: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'abri de l'exposition directe au soleil. Conserver éloigné de matières incompatibles. Entreposer à des températures entre 0 et 30 °C. Si entreposer selon la fiche signalétique, le produit a une durée de vie utile d'un an après sa production.

MATIÈRES INCOMPATIBLES: Agents fortement oxydants et acides forts.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

LIMITES D'EXPOSITION: **ACGIH/TLV** **ACGIH/STEL**

Ammoniac	25 ppm	35 ppm
Urée	Indéterminé	Indéterminé

MESURES D'INGÉNIERIE: Assurer une ventilation générale ou localisée adéquate avec sortie externe pour maintenir la concentration dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

H₂Blu – Fluide d'échappement diesel



PROTECTION RESPIRATOIRE: La protection respiratoire n'est pas normalement nécessaire. En cas d'arrosage ou de bruite importante, porter un appareil respiratoire approuvé de CSA Z94.4-02 ou répondant à l'exigence de la norme OSHA pour la protection respiratoire, 29 CFR 1910.134.

PROTECTION POUR LES YEUX: Porter une protection pour les yeux approuvée pour éviter le risqué de contact, irritation ou blessure aux yeux. Des lunettes de sécurité conforme aux normes devraient être utilisées lorsque l'évaluation du risque dénote qu'elles sont nécessaires pour éviter l'exposition aux éclaboussures, bruines ou poussières. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protections sécurités munies de protections latérales. Selon les conditions d'utilisation, une protection faciale peut être nécessaire.

PROTECTION DE LA PEAU: Aucune requise sous conditions normales d'utilisation de courte durée. En cas d'exposition prolongée de la peau, le port de gants imperméables est recommandé. Consulter l'information du fabricant de gants pour l'imperméabilité.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FLASH POINT:	N/A
ASPECT:	Incolore
ODEUR:	Légère odeur d'ammoniac
ÉTAT PHYSIQUE:	Liquide
pH:	7.5 - 9.5
POINT D'ÉBULLITION:	100 ° C
POINT DE CONGÉLATION:	-11 ° C
PRESSION DE VAPEUR (mmHg):	N/A
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1):	0.6 H ₂ O, >1
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE (H₂O = 1)	1.09 @ 25 ° C
SOLUBILITÉ DANS L'EAU:	100%
VISCOSITÉ:	1.4 mPa.s (centistokes) @ 25 ° C

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Stable dans les conditions recommandées d'entreposage et manutention.

CONDITIONS À ÉVITER (STABILITÉ): Exposition prolongée direct au soleil. Températures au-delà de 30 ° C

MATIÈRES INCOMPATIBLES: Agents fortement oxydants comme le chlore, le peroxyde, les chromates, l'acide nitrique, les perchlorates, l'oxygène concentré et les permanganates. Le contact peut générer de la chaleur, du feu, l'explosion et des fumées toxiques. Incompatible aux acides forts.

PRODUITS OU SOUS-PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Peut produire des oxydes de carbone et d'azotes en cas de feu: l'exposition à la chaleur peut produire des vapeurs d'ammoniac.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE: Dans les conditions normales d'entreposage et d'utilisation, la polymérisation dangereuse ne se produira pas.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES: Il n'existe aucune donnée disponible sur le produit lui-même, seulement sur ses ingrédients.

Cancérogénicité: Aucun composant n'est reconnu comme cancérigène par l'ACGIH ou le CIRC.

Effet sur la reproduction: Aucun connu.

Teratogénicité: Aucun connu.

Mutagénicité: Aucun connu.

Épidémiologie: Aucun connu.

Sensibilisation au matériau: Non reconnu comme sensibilisateur cutané ou respiratoire.

Effet synergique: Aucun connu.

Propriété irritante: Peut être légèrement irritant pour les yeux et la peau.

FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

H₂Blu – Fluide d'échappement diesel



SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

DONNÉES ÉCOLOGIQUES:

Écotoxicité: Il n'existe aucune donnée disponible sur le produit lui-même. Les caractéristiques écologiques de ce produit n'ont pas été pleinement évaluées. Le produit ne devrait pas être déversé dans un drain ou une conduite d'eau, ou déposé à un endroit où il peut affecter des eaux souterraines ou de surface.

Mobilité: Aucune information disponible.

Persistance: Aucune information disponible.

Bioaccumulation potentielle: Aucune information disponible.

SECTION 13: MESURES D'ÉLIMINATION

MESURES D'ÉLIMINATION:

La génération de déchets devrait être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Les contenants ou manchons peuvent retenir des résidus du produit. Cette matière et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire. Disposer du surplus ou des produits non-recyclables par les soins d'une entreprise d'élimination de déchets autorisée. La disposition de ce produit, solutions ou sous-produits doit en tout temps être conforme à la législation et réglementation de la protection de l'environnement et de la disposition des déchets et à toute réglementation régionale ou locale. Éviter la dispersion de la matière déversée, écoulements ou contact avec le sol, les conduits d'eau, drains ou égouts.

SECTION 14: INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

TMD: Non réglementé en vertu de la réglementation sur les matières dangereuses

DfT : Non réglementé

SECTION 15: INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Information SIMDUT: Classe D, Division 2, Subdivision B – Matériel toxique pouvant causer autres effets toxiques comme une irritation au niveau de la de peau et des yeux

Se référer aux autres sections de la fiche signalétique pour les avertissements spécifiques et l'information sur la manutention sécuritaire. Se référer au programme de formation sur l'environnement de travail de l'employeur. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés.

Liste intérieure des substances (LIS) – Tous les ingrédients sont énumérés sur la Liste intérieure des substances (LIS).

INRP – CAS 7664-41-7 (NH₃) se retrouve sur la liste d'inventaire (1A) national des rejets de polluants (INRP).

É-U : Classification SIMDUT –**Selon la norme de communication de risques d'OSHA (29 CFR 1910. 1200)**, ce matériel est considéré comme un irritant d'œil et de la peau.

ACTE : L'urée se retrouve sur la liste d'inventaire des substances chimiques ACTE.

SECTION 16: RENSEIGNEMENTS DIVERS

INFORMATION SUR LA PRÉPARATION:

CLAUDE D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ: L'information continue dans cette fiche signalétique a été obtenue de sources considérées comme fiables. Toutes les mesures raisonnables ont été prises pour s'assurer de la véracité et de l'exactitude de cette fiche et de l'information relative à la santé, sécurité et protection de l'environnement à la date qui figure ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est faite quand à l'exactitude ou la complétude des données ou informations contenues dans cette fiche.

Il incombe à l'utilisateur d'évaluer et utiliser ce produit de façon sécuritaire et de se conformer aux lois et règlements en vigueur. Wakefield Canada Inc. ne sera pas tenue responsable de tout dommage ou blessure résultant de l'utilisation du produit, autrement que l'utilisation mentionnée, de tout défaut de se conformer aux recommandations ou de tout risque inhérent à la nature de ce produit. Les revendeurs de ce produit à des acheteurs pour utilisation dans le cadre du travail ont l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour que toute personne manipulant ou utilisant ce produit reçoive l'information contenue dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont l'obligation d'aviser leurs employés, ou toute personne pouvant être affectée, des risques mentionnés dans cette fiche signalétique et des précautions qui doivent être prises.

FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

H₂Blu – Fluide d'échappement diesel



Date de publication: Septembre 19, 2012
Date de version antérieure: Janvier 30, 2012
Version: 3